

Lors de sa réunion du 09 novembre 2016 le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2016

Par 7 voix pour, 8 voix contre, le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016 n'est pas approuvé.

2) SYNDICAT MIXTE EHPAD LES MOLENES / MODIFICATION DES STATUTS / ADHESION DE LA COMMUNE / DESIGNATION 1 DELEGUE + 1 SUPPLEANT

SYNDICAT MIXTE « Communautés de communes ESSOR du RHIN et PORTE de France RHIN SUD

Mme le Maire présente la modification des statuts du Syndicat mixte EHPAD LES MOLENES qui porte principalement sur l'extension de son périmètre et sur le retrait de la CCPFRS à compter du 1^{er} décembre 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-18 et L 5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 85706 du 28 août 1987 portant constitution du syndicat mixte « District Essor du Rhin et SIVOM Rhin Sud » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 930901 du 17 juin 1993 portant modification des articles 2 et 3 des statuts du syndicat mixte « District Essor du Rhin et SIVOM Rhin Sud » modifiant l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud ;

Vu la délibération du 31 août 2016 par laquelle le comité-directeur du syndicat mixte a approuvé une modification des statuts ;

Suite à l'exposé et sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*approuve l'adhésion de la commune de Chalampé au syndicat mixte EHPAD LES MOLENES au 1^{er} décembre 2016 (art. L 5211-18 du CGCT)

*approuve les statuts du syndicat mixte EHPAD LES MOLENES (art. L 5211-20 du CGCT) ;

*demande que cette modification statutaire entre en vigueur au 1^{er} décembre 2016 ;

*décide de notifier cette délibération au syndicat mixte EHPAD LES MOLENES ;

*charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

SYNDICAT MIXTE EHPAD LES MOLENES

Vu la demande d'adhésion de la commune de CHALAMPE au syndicat mixte EHPAD LES MOLENES à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu l'article 4 « modalités de représentation » des statuts, stipulant 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la commune de CHALAMPE,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

TITULAIRE : M. Claude LASTENNET

SUPPLEANTE : Mme Laurianne COTTER

3) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mme le Maire soumet à l'assemblée les demandes suivantes :

*Pour un terrain de construction situé parcelle 140/10 - section 6 de 6 ares 24 - rue de Rumersheim

*Pour une maison d'habitation située parcelles 165/26 et 164/26 - section 9 - rue de Rumersheim - 21 ares 38

*Pour une maison d'habitation située parcelle 133/44 - section 2 - rue de la victoire - 5 ares 04

*Pour un terrain de construction situé parcelle 135/10 - section 6 - rue de Rumersheim (0,01 are).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENONCE à son droit de préemption pour les demandes ci-dessus

- M. CLEMENT informe l'assemblée de la réception des nouveaux habitants le 17 novembre 2016 à 20 h à la salle des chênes et de la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de la commune, le 1^{er} décembre 2016 à partir de 16 h. Invitation aux conseillers municipaux.
- Mme FLAUSSE informe l'assemblée de la collecte au profit de la Banque alimentaire le 26 novembre 2016 sur le parking d'Intermarché.
- Le 03 et 04 décembre 2016, plusieurs artistes exposeront leurs œuvres dans la salle des galets.
- Mme CONVERCEY informe l'assemblée que l'animation du 21 octobre 2016 à la bibliothèque a connu un grand succès.
- Le 10 décembre 2016, une animation est prévue à la bibliothèque pour les petits avec un bricolage et un goûter.